



ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE TOURNAI

Service Urbanisme

Dossier n° : RP/2024/7 - AD

AVIS A LA POPULATION  
AFFICHAGE DU 26/11/2024 AU 11/12/2024

**RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE  
À L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

Demandeur : **Ferme du Moulin de Caumont SRL**  
**rue de la Longue Epine, 8,**  
**7900 Leuze-en-Hainaut**

Le demandeur informe la population qu'une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

**Le mardi 10/12/2024 à 18h00**  
**au pavillon du parc du Coron,**  
**Rue de Condé 64-72**  
**7900 Leuze-en-Hainaut**

**DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT (CLASSE 1) VISANT**

**LE RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT À L'IDENTIQUE, SANS EXTENSION DES ACTIVITÉS, POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉLEVAGE DE 54.573 POULES PONDEUSES**  
**pour un établissement situé rue d'en Haut 24, 7904 Leuze-en-Hainaut**

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 :
  - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
  - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (jusqu'au **26/12/2024** inclus), à adresser ses observations et destinées à la réalisation de l'étude d'incidences :

- par écrit au Collège Communal de Tournai Hôtel de ville de Tournai - rue Saint-Martin, 52 à 7500 Tournai
- avec copie au demandeur : **Ferme du Moulin de Caumont SRL rue de la Longue Epine, 8 à 7900 Leuze-en-Hainaut**

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur : **Ferme du Moulin de Caumont SRL rue de la Longue Epine, 8 à 7900 Leuze-en-Hainaut**

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable durant les 15 jours suivant le lendemain de la réunion, soit jusqu'au **27/12/2024**, via le lien suivant : **<https://www.youtube.com/@UESouth/playlists>**

Le directeur général faisant fonction,

(S) Paul-Valéry SENELLE

Le bourgmestre,  
Par délégation,  
L'échevin de l'urbanisme,  
(S) Philippe ROBERT